



CTL du 04 Mars 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

Monsieur le Président,

Vous avez exprimé, à plusieurs reprises et publiquement, votre désarroi quant à notre non-participation aux précédents CTL. Étonnant, de la part d'un directeur qui n'a pas daigné recevoir les agents varois lorsqu'ils étaient en grève !

Vous connaissez les raisons de notre refus de siéger. Nous vous les avons pleinement expliquées. Mais peut-être faut-il vous rafraîchir la mémoire !?

D'une part, depuis plus d'un an, nous combattons les politiques destructrices menées aussi bien au niveau fonction publique qu'au niveau de la DGFIP.

Revendiquant le retrait de la loi Dussopt et l'abandon du plan Darmanin, nous ne pouvons accompagner toutes les mesures que vous prenez dans ces cadres. Que ce soit les suppressions de postes ou les restructurations-fusions-fermetures, pour nous ce sera toujours NON !

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 05 décembre 2019, des centaines de milliers de travailleurs prennent part aux journées de grève et de manifestations afin d'affirmer leur rejet de la réforme des retraites.

Car, face à un gouvernement qui s'entête à vouloir imposer, et au pas de charge, une réforme des retraites déjà critiquée par le Conseil d'État en des termes rares de sa part, la détermination reste intacte, la contestation perdure et prend des formes inédites :

Artistes de l'Opéra Garnier offrant au public de belles prestations en plein air, avocats jetant leur robe lors d'audiences solennelles, médecins hospitaliers démissionnant de leurs fonctions administratives, enseignants jetant symboliquement de vieux manuels scolaires, personnel de la police technique et scientifique reconstituant des scènes de crime, des agents de Météo-France jetant des parapluies, des retraites aux flambeaux, des concerts solidarité...

Oui, la mobilisation est bien ancrée et d'une longueur exceptionnelle. Tout le monde a bien compris que le niveau des pensions allait se dégrader. Et c'est M. Fillon qui l'explique le mieux : « la retraite à points ne sert qu'à une chose : faire baisser les pensions ».

Aussi, comment accepter les absences, les lacunes, les insuffisances, les imprécisions des deux textes du projet de réforme des retraites et de l'étude d'impact de la réforme produite par le gouvernement ?

Des voix s'élèvent de tous bords afin de s'opposer à ce projet mené dans la précipitation et l'incohérence la plus totale.

Cette réforme devient incontrôlable, tel un monstre, qui, à l'instar de la créature couturée faite de bric et de broc, animée par le docteur Frankenstein, a fini par échapper à son créateur.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé ce week-end de recourir à l'article 49 alinéa 3 de la constitution. Afin de terminer les débats à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi sur les retraites, projet lacunaire et incertain qui depuis 3 ans, n'a pas su convaincre, peut-être par manque d'explications et de réponses claires, et de projections fiables.

Alors, un seul mot : **STOP !!**

Après plus de deux mois et demi de mobilisation continue, le refus de ce projet est là et ancré parmi les salariés du privé comme du public, mobilisés tant qu'il le faudra pour le retrait de ce projet de retraite à points.

« En même temps », le gouvernement publie au JO entre le 23 et 31 décembre 2019, 4 décrets suite à la loi de transformation publique promulguée en plein mois d'août :

- indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle pour les fonctionnaires d'État,
- mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'État,
- procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique
- prime de restructuration de service.

Le gouvernement a donc décidé de liquider le service public et nos garanties statutaires avec !

Cela se traduit aussi aux finances publiques par la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité.

Quelle propagande !

Les MFS (Maison France Service) devenues EFS (Espaces France Service) commencent à voir le jour à grand renfort de publicité. Ces structures, sensées mieux répondre aux besoins de proximité des usagers (mieux que nous, agents des finances publiques, véritables spécialistes ?) ne seront en fait que de véritables auberges espagnoles du service public bon marché.

Les élus locaux, quant à eux, bien souvent ignorés, ont su marquer leur opposition au NRP par la prise de nombreuses délibérations de communes.

Certes, quelques conventions ont été signées, si peu, en contournant les élus de terrain pour traiter directement avec la strate supérieure. Mais cela traduit-il un véritable engouement pour cette réforme ? Vous nous permettrez d'en douter.

Certes, quelques maires (50 à ce jour) se réjouissent d'accueillir de nouvelles structures, dans le cadre de la « démétropolisation ». Mais pour quels services, quels emplois, quel calendrier ? Autant de questions sans réponses à ce jour.

Et que dire du « Paiement de proximité » dans les Commerces d'Utilité Locale ? Jusqu'à présent, nos services assuraient le recouvrement des créances, assorti de conseils et de contrôles. Un véritable service public de qualité, gratuit. Demain, cette mission sera doublement privatisée, les buralistes touchant 1,5 €HT par opération, et la Française des Jeux étant elle aussi indemnisée. À quelle hauteur ? Mystère.

On brade donc le service public, on ferme 1200 trésoreries pour mieux externaliser nos missions dans le but au final de supprimer des dizaines de milliers d'emploi.

Il n'y a pas de service public sans finances publiques, il n'y a pas de République sans services publics, sans statut des fonctionnaires, sans code des pensions civiles et militaires.

Ceci nous amène directement à l'ordre du jour de ce CTL qui déroule peu ou prou ce que nous combattons :

* le NRP et ses points de contacts. La multiplication de vos « formes de présence des services de la DDFIP » ne remplacera jamais nos services de pleine compétence donc pour nous ce sera toujours NON !

* la fusion des SPF à Draguignan. Déjà actée, elle concourt à la suppression programmée « des deux tiers des 354 services exerçant cette activité ».

* les SFACT. Prémices des agences comptables, ils ne font que préparer la fin du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

* l'expérimentation de la « programmation-vérification-recouvrement ». Une belle idée, mais « en même temps » la direction ampute les PCE et PCR de l'Est Var d'un poste d'inspecteur et de deux contrôleurs au PLF 2020.

* le budget 2020. Il est dédié au NRP puisqu'il justifie un abondement mais aussi des économies.

* le changement des horaires d'ouverture du site de Saint-Tropez. La désintoxication des usagers du golfe est en marche !

Mais avant de développer ces points de l'ordre du jour, nous souhaitons aborder au préalable deux sujets. Il s'agit des futures règles de gestion , concernant le prochain mouvement local de mutation, et de la réforme varoise de la notation .

- En effet, l'intersyndicale Solidaires, FO et CGT vous a interrogé quant à l'application des nouvelles règles de gestion avec la départementalisation annoncée et la suppression des CAP de mutation" nationales et locales.

Il y a là d'importants risques d'arbitraire, d'iniquité et d'incompréhension dans le réseau. Bien que les directeurs locaux puissent déroger à la règle de l'ancienneté sous couvert de nécessité de service, l'élaboration des mouvements locaux doit respecter l'application de règles (diverses priorités et règle de l'ancienneté pour départager les agents émettant le même vœu).

Aussi, nous souhaiterions connaître votre positionnement sur ce sujet.

- De plus, vous avez, cette année, décidé d'apporter des modifications quant au mode de réalisation des Comptes Rendu d'Évaluation Professionnel.

En effet, il a été demandé aux notateurs du département d'apporter plus de concisions dans les appréciations littérales portées dans le compte rendu (2 à 3 lignes maximum).

En outre, il est aussi recommandé de revoir le tableau synoptique, afin d'avoir une meilleure vision de la valeur réelle de l'agent et d'éviter ainsi que les items ne soient tous positionnés en excellent.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à l'ensemble des agents, toutes catégories confondues, mais **UNIQUEMENT** dans le Var.

Or, les appréciations portées sur le CREP et le tableau synoptique sont aujourd'hui le SEUL moyen pour les agents d'avoir une reconnaissance écrite de leur valeur professionnelle puisque PPCR a supprimé les réductions d'anciennetés.

Alors, pourquoi cette initiative purement varoise ?

Car, en dehors du problème de fond, il se trouve que les agents varois (C, B, A ainsi que les cadres supérieurs !) risquent d'être défavorisés lors de l'examen de leurs dossiers, en termes de mutation (postes au choix) ou de promotion. Il y a là une véritable rupture d'égalité de traitement entre les agents du Var et ceux du reste de la France.

Quel est le but de cette opération ?

- Créer plus de mal être dans des services déjà soumis au manque d'effectifs, aux restructurations (en cours ou à venir), aux applications défectueuses, aux multiples réformes...?
- Transformer en "fusibles" les agents chargés des entretiens, souvent dans la hiérarchie intermédiaire des grosses structures, obligés de vendre un CREP invendable ?
- Avoir une vision des chefs de services « loyaux » qui appliqueront les consignes ?
- Anticiper l'application du NRP ?
- Et que dire de l'aspect ballon-sonde du procédé, mis en place sans le moindre début de commencement d'une note, nationale ou locale, et donc de légitimité assumée ?

Nous attendons des réponses à ces questions qui sont prioritaires pour nous et les agents que nous représentons.